

Crédits mixtes helvétiques et projets de développement au Cameroun : les cas des adductions d'eau potable de la ville de Makénéné (1981-1992)

Autor(en): **Machia A Rim, Idrisse Dériré**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **70 (2020)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-881075>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Crédits mixtes helvétiques et projets de développement au Cameroun : le cas des adductions d'eau potable de la ville de Makénéné (1981–1992)

Idrisse Désiré Machia A Rim

Mixed Swiss Credits and Development projects in Cameroon : The case of drinking water supplies in the city of Makénéné (1981–1992)

In its foreign policy, the Swiss Confederation used mixed credits as financial instruments for implementing cooperative economic development projects in Africa. As a bilateral partner, Cameroon benefited twice from these credits, in 1981 and again in 1985. Among the priority projects financed by the first bilateral mixed credit was the construction of a water supply system for the city of Makénéné. This project made it possible to supply the city with drinking water, thereby improving the living conditions and hygiene of the local population. At the same time, the Swiss Confederation, certain Swiss companies, and the consortium of Swiss banks providing the financing, were also able to make profitable investments in Cameroon.

Introduction

Depuis le XIX^e siècle, la présence suisse est perceptible sur le continent africain. Des hommes d'affaires, des sociétés de géographie, des mercenaires et des missionnaires sont en quête d'opportunités et finissent par développer plusieurs activités. La construction des écoles et hôpitaux par la mission de Bâle¹ s'inscrit dans ce que le politologue Jean Jacques de Dardel considère comme étant «la préhistoire de la coopération au développement».² S'il est établi que cette mission confessionnelle comprenait un important contingent allemand, il demeure aussi vrai que plusieurs ressortissants suisses exercèrent à son actif en Afrique. Leur savoir-faire contribua de manière relative à la perception positive de la nation helvétique par les Africains. Par conséquent, lorsqu'en 1960 plusieurs pays situés au Sud du Sahara accèdent à l'indépendance, la Suisse procède à la reconnaissance diplomatique de ces derniers et s'engage sur la voie de la coopération. Le 1^{er} janvier 1960,³ la Confédération suisse se fit représenter à la cérémonie de

1 C'est en 1828 que la mission de Bâle s'installe en Côte de l'Or, actuel Ghana. Elle arrive au Cameroun en 1828 et au Nigéria en 1857; cf. Steve Page, *Le Nigeria et la Suisse, des affaires d'indépendance. Commerce, diplomatie, coopération 1930–1980*, Berne 2016, p. 5.

2 Jean Jacques de Dardel, *La coopération au développement. Certitudes et interrogations*, Genève 1981, p. 9.

3 Après le départ de l'Allemagne du Cameroun en 1916, à la suite de sa défaite face à la coalition franco-britannique dans cette partie du continent, le pays est partagé cette même année entre la Fran-

proclamation de l'indépendance du Cameroun français par l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire Henri Vallotton⁴ et établit des relations diplomatiques avec ce pays en 1961.⁵ Le Cameroun, confronté à de nombreux défis, devait consentir à tous les efforts pour favoriser sa marche vers le développement. Mais l'une de ses hypothèques était la médiocrité des moyens financiers disponibles. En tant que partenaire bilatéral, la Confédération suisse à travers le Service de coopération technique⁶ commença à le soutenir dans la réalisation de projets de développement en lui accordant des financements et en mobilisant des experts. Cette collaboration n'étant pas encore sous-tendue par un instrument juridique de pointe, les deux États remédièrent à cette situation à travers la signature d'un accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique en janvier 1963 et, en 1967, d'un protocole d'application de cet accord dans sa dimension technique.⁷ Avec l'adoption, le 19 mars 1976, de la loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, les formes d'assistance apportées aux pays du tiers-monde furent désormais bien redéfinies. En effet, la mise en œuvre de la politique étrangère de la Suisse prenait désormais en compte plusieurs domaines névralgiques tels que: la coopération technique, l'humanitaire, les relations commerciales et financières. Le recours simultané à l'assistance technique et à l'aide financière devint même l'astuce idéale pour soutenir la réalisation de projets de développement dans les pays du Sud en général et au Cameroun en particulier. Pour la Suisse, cette approche visait indubitablement à promouvoir son image et préserver des

ce (4/5^e du territoire) et la Grande-Bretagne (1/5^e). A la conférence de Versailles de 1919, le territoire du Cameroun est placé sous mandat (type B) de la Société des Nations. Son administration est respectivement confiée à la France et à la Grande-Bretagne. Après la création de l'Organisation des Nations-Unies en 1945, le Cameroun devient un territoire sous-tutelle de l'ONU avec une administration une fois de plus confiée aux mêmes nations occidentales. Ces dernières violèrent les objectifs de la mission de tutelle et s'adonnèrent davantage à la colonisation de leur sphère d'influence. Avec le mouvement de décolonisation, le Cameroun sous-administration française accéda à l'indépendance le 1^{er} janvier 1960. En revanche, le Cameroun britannique ou occidental devint un Etat indépendant seulement le 1^{er} octobre 1961, date qui concrétise en même temps la réunification de ces deux entités politiques dans le cadre de l'Etat fédéral qui resta en vigueur jusqu'en 1972, année de proclamation de l'Etat unitaire (cf. Daniel Abwa, *Cameroun: Histoire d'un nationalisme 1884–1961*, Yaoundé 2010).

⁴ Rapport présenté au Conseil Fédéral par M. Henry Vallotton, ambassadeur en mission spéciale à la cérémonie de proclamation de l'indépendance du Cameroun oriental (31 décembre 1959–4 janvier 1960), Berne, le 10 janvier 1960 (14 pages), <http://dodis.ch/15570>, (28.05.2018), p. 1.

⁵ Joseph Narcisse Mouelle Kombi, *La politique étrangère du Cameroun*, Paris 1996, p. 163.

⁶ Cf. Stéphanie Ginalschi, *La Naissance du Service de la coopération technique suisse et l'institutionnalisation de l'aide au développement (1960–1965)*, mémoire de diplôme en Histoire économique et sociale, Université de Genève, Novembre 2006, p. 5.

⁷ Pour avoir d'amples informations sur les différents accords de commerce, de protection des investissements et de coopération technique signés entre la Suisse et les pays africains, cf. Jean Pierre Lavie, *Protection et promotion des investissements. Etude de Droit international économique*, Paris 1985, p. 38.

intérêts commerciaux et financiers, étant donné que son essor économique dépendait et continue de dépendre de ses relations extérieures.

Il convient cependant de souligner que les réflexions scientifiques sur les relations de coopération entre la Suisse et le Cameroun sont rares. Pis encore concernant l'existence d'études spécialisées sur la thématique des crédits mixtes bilatéraux. Quelques travaux ont néanmoins été recensés dans les universités et instituts publics camerounais. En 1986, le spécialiste de relations internationales Etunyi Aparandi analysa par exemple l'œuvre de la *Swiss Association for Technical Assistance* (SATA), au Cameroun de 1946 à 1986, dans une thèse de doctorat de 3^e cycle soutenue à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC). En 1983, dans son mémoire de fin de formation à l'IRIC, Lady Bawa étudia les relations de coopération technique entre la Suisse et le Cameroun de 1961 à 1981. Au sein de la même institution, le chercheur Mognol à MOUNGAM fit, en 1989, une étude comparée entre l'aide publique et l'aide privée suisses au Cameroun et signala juste l'existence d'accords entre les deux pays concernant les crédits mixtes bilatéraux. En 2010, l'étudiant Moandjol Mbida examina, dans son rapport de stage, la coopération entre les deux pays; puis, en 2011, il soutint un mémoire dans lequel il fit la lumière sur la politique helvétique de coopération financière et monétaire avec les États africains, sans insister sur les crédits mixtes. En 2016, nous avons personnellement soutenu un mémoire de DIPES II⁸ sur les relations économiques entre la Suisse et le Cameroun de 1963 à 2013.

Dans leurs travaux scientifiques, d'autres chercheurs ont également évoqué certains aspects importants des relations entre la Suisse et le Cameroun postcolonial. En 1966, Roy Preiswerk signala qu'au 1^{er} janvier 1966, sur quatre-vingt partenaires bilatéraux, le Cameroun représentait le sixième partenaire de la Suisse dans l'octroi de crédits.⁹ Dans une brochure publiée en 1978, Rudolph Dannecker évoqua quelques œuvres réalisées au Cameroun par des organisations suisses comme SATA, Caritas et la Fédération Genevoise de Coopération avec le tiers-monde (FGCT).¹⁰ En 2010, dans son article sur les relations entre la Suisse et l'Afrique, l'historien Marc Perrenoud présenta la visite au Cameroun du Conseiller fédéral Pierre Aubert.¹¹ Par ailleurs, dans ses publications pour le compte du *Dictionnaire historique de la Suisse*, le même auteur évoque simple-

⁸ Il s'agit du Diplôme de Professeur de l'Enseignement Secondaire Général Deuxième Grade, délivré au terme d'un cycle de formation à l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé (ENS).

⁹ Roy Preiswerk, La coopération technique: dimension nouvelle de la politique étrangère suisse, in : Annuaire suisse de sciences politiques, n° 6 (1966), p. 89.

¹⁰ Rudolph Dannecker, La coopération avec l'Afrique, Berne 1978, pp. 22–23.

¹¹ Marc Perrenoud, Les relations de la Suisse avec l'Afrique lors de la décolonisation et des débuts de la coopération au développement, in : Revue internationale de politique de développement, n° 1 (2010), pp. 81–98.

ment l'existence de crédits mixtes bilatéraux signés entre Berne et Yaoundé sans véritables analyses.

En l'année 1981, se concrétise la signature du premier crédit mixte bilatéral entre la Suisse et le Cameroun qui permet de financer plusieurs projets de développement, en l'occurrence les adductions d'eau potable de Makénéné. Cette ville est située entre deux régions importantes du Cameroun d'un point de vue démographique et économique. Il s'agit de la région du Centre, dont le chef-lieu est la capitale politique de Yaoundé, et celle de l'Ouest (Bafoussam), fief des peuples bamilékes réputés pour leur dynamisme dans la pratique agricole. Makénéné constitue donc une zone de transition, un lieu propice à l'écoulement de produits vivriers. Cette ville cosmopolite regroupe par conséquent une mosaïque de peuples venant de tous les coins du pays.¹² Plusieurs activités économiques y sont exercées à savoir: la pêche, la chasse, l'artisanat, le commerce, l'élevage. Toutefois, l'agriculture demeure l'activité économique par excellence. La période étudiée ici se clôt avec l'année 1992 qui concrétise à la fois l'inauguration des adductions d'eau potable de la ville de Makénéné au Cameroun et la signature d'un accord sur une aide à la balance des paiements entre Berne et Yaoundé.

Cette dimension temporelle expliquée, force est de préciser que cet article est structuré autour de deux hypothèses. La première hypothèse met en perspective l'idée selon laquelle la Suisse et le Cameroun auraient tiré profit des crédits mixtes bilatéraux à travers le projet d'adductions d'eau potable de Makénéné. Quant à la deuxième hypothèse, elle préconise que l'octroi des crédits mixtes bilatéraux en vue de la réalisation des projets de développement serait à l'origine de l'endettement extérieur du Cameroun à l'égard de la Suisse. Apporter une démonstration à ces postulats nous amène à nous appuyer sur une démarche diachronique et à recourir à un ensemble d'outils théoriques. La théorie réaliste des relations internationales dont Hans Joachim Morgenthau représente l'un des tenants, permet de cerner les enjeux liés aux crédits mixtes bilatéraux. D'après ce chercheur, la préservation de l'intérêt national sous-tend toute politique étrangère mise en œuvre par un État.¹³ Le fonctionnalisme sert à souligner la contribution de chaque acteur des relations internationales, les États en l'occurrence, au développement de leurs partenaires bilatéraux.¹⁴ En définitive, le «schémas structurel» théorisé par Jean-Marie Berthelot contribue à l'analyse des liens de

12 Pour obtenir d'amples informations sur l'importance de Makénéné pour le Cameroun, cf. Gabriel Maxime Dong Mognol et en particulier à Migrations internes et problèmes fonciers au Cameroun: Les cas de Makénéné et Mbangassina dans la région du Mbam, de 1926 à nos jours, thèse de doctorat/PhD en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006.

13 Hans Joachim Morgenthau, *Politics among nations The Struggle for power and peace*, New York 1967, p. 5.

14 Pour des informations complémentaires sur la théorie fonctionnaliste des relations internationales, cf. Hilaire de Prince Pokam, *Institutions et relations internationales. Théories et pratiques*, Yaoundé 2008.

dépendance entre la Suisse et le Cameroun.¹⁵ Toutefois, ayant constaté que l'historiographie existante sur les relations de coopération entre la Suisse et le Cameroun depuis l'établissement des relations diplomatiques demeure majoritairement « scolaire » et pauvre en information sur les crédits mixtes, l'importance de convoquer des sources de première main s'est donc posée avec acuité. C'est pourquoi, dans cet article, les sources primaires exploitées proviennent essentiellement des Archives fédérales suisses (AFS) et de la Banque Nationale Suisse (BNS).

Ce travail comporte quatre parties. Après une présentation de l'histoire de la genèse du premier crédit mixte bilatéral helvético-camerounais, nous aborderons ensuite l'étude des différentes adductions d'eau construites grâce à ce crédit, en insistant, dans la troisième partie, sur le projet Makénéné. Enfin, nous mettrons en lumière les mécanismes déployés par les promoteurs suisses de crédits mixtes pour recouvrer leurs créances auprès d'un État du Cameroun en situation de défaut de paiement.

I. Histoire de la genèse du premier crédit mixte bilatéral dans les relations suisse-camerounaises

Depuis l'institutionnalisation de l'aide au développement dans les relations Nord-Sud, plusieurs présomptions relatives à l'opportunité de recourir à cet instrument de coopération ont vu le jour. Si pour certains spécialistes du développement, les pays du Nord se trouvent dans l'obligation d'aider les pays sous-développés, c'est généralement pour éviter la prolifération des inégalités entre les États et les tensions liées à la misère, comme l'atteste le pasteur Philippe Zweissig en 1969 : « [...], même si nous ne voulons avoir aucun égard à la misère des autres, nous devrions faire quelque chose pour eux afin de nous sauver nous-même de la misère ».¹⁶ Cependant, d'autres théoriciens défendent l'idée selon laquelle, si l'aide représente d'une part un appui au développement des pays récipiendaires, d'autre part elle ne sert pas primordialement leurs intérêts, mais plutôt ceux des donateurs occidentaux. C'est dans cet ordre d'idée que l'économiste américain Albert Otto Hirschman déclara avec force :

L'aide au développement est une institution à caractère de Janus. Elle redistribue les revenus des riches vers les pays pauvres, permettant ainsi d'accélérer leur développement. Parallèlement, dans un monde d'États souverains, elle reste un instrument

¹⁵ Jean Marie Berthelot, *L'intelligence sociale*, Paris 1990, p.95.

¹⁶ Philippe Zweissig, *La Suisse et l'aide au Tiers-monde*, in: *Revue économique et sociale: bulletin de la Société d'Etudes Economiques et sociales*, n° 27 (1969), p. 4.

de politique nationale, utilisé par les riches pour maintenir leur influence et accroître leur pouvoir.¹⁷

Pour l'économiste Pierre Jalée, la main tendue de l'Occident aux pays pauvres n'est que du «pillage» systématisé.¹⁸ Dans son ouvrage *De l'aide à la recolonisation*, publié en 1972, le journaliste et essayiste français Tibor Mende affirme à son tour que les aides, aussi bien privées que publiques, constituent des formes de «recolonisation».¹⁹ Afin d'être plus explicite, il ajoute sans ambages: «Le commerce, au mieux, ne peut être que l'un des motifs justifiant [...] l'aide».²⁰ Analysant le lien entre l'aide publique au développement et la politique extérieure des pays du Nord, Peter Niggli, spécialiste de la politique de développement, déclare en 2008 qu'à travers cet instrument:

Les pays industrialisés veulent influencer politiquement les pays en développement et s'assurer un accès aux matières premières, une ouverture des marchés pour leurs entreprises, le respect de règles économiques, le rapatriement d'émigrés indésirables, le droit d'entrée pour leurs propres troupes ou la participation à des alliances stratégiques.²¹

Au regard de ces différentes prises de position, nous aboutissons à la conclusion selon laquelle dans les rapports interétatiques, l'octroi des aides bilatérales est sous-tendu par une pluralité d'enjeux. L'aide suisse à l'égard des pays pauvres constitue-t-elle une exception ou est-elle aussi traversée par plusieurs formes de motivations? Une analyse des discours sur la coopération suisse au développement permet de conclure qu'en dépit de l'argument du développement mis en avant par les dirigeants suisses pour justifier la présence helvétique dans les pays sous-développés, les aides suisses masquent aussi des enjeux économiques. C'est dans cette perspective qu'en 1966, Roy Preiswerk déclara: «Les crédits qui ont été accordés à un certain nombre de pays sous le nom d'aide financière sont dépensés en Suisse et profitent directement à notre industrie».²²

C'est l'occasion de préciser que le financement de la coopération par la Confédération suisse s'est généralement fait sur la base de crédits de programme. Le 28 décembre 1978, ce crédit fut arrêté à concurrence de 200 millions de francs suisses avec une tranche de 110 millions de francs suisses en faveur des crédits mixtes²³. Le 10 avril 1979, Klaus Jacobi, délégué aux accords commerciaux au

17 Albert Otto Hirschman, cité dans Peter Niggli, *À qui profite l'aide au développement? Controverses et nouvelles pistes*, Lausanne 2008, p. 89.

18 Pierre Jalée, cité dans G. Di Méo, *Les pays du Tiers-Monde*, 2^e édition, Paris 1987, p. 22.

19 Tibor Mende, *De l'aide à la recolonisation*, Paris 1972 (quatrième de couverture).

20 *Ibid.*, p. 97.

21 Niggli, *op. cit.*, p. 91.

22 Preiswerk, *op. cit.*, p. 85.

23 Archives Fédérales Suisses (AFS), E2200.7#1996/191#43*, Note de Klaus Jacobi, délégué aux accords commerciaux au Département fédéral de l'économie publique et du commerce à Berne,

Département fédéral de l'économie publique et du commerce, déclarait sans ambages que:

Le crédit mixte est un crédit financier lié à l'achat de biens et à la prestation de service d'origine suisse, accordé conjointement par la Confédération (crédit officiel), et un consortium de banques suisses (crédit bancaire), à un pays en développement. La part privée du crédit est couverte par la garantie contre les risques à l'exportation (GRE) accordée par la Confédération à un taux généralement maximum. La sécurité qui en découle pour les banques membres du consortium leur permet de réduire leur marge bénéficiaire et, par-là, d'offrir des taux d'intérêt avantageux.²⁴

À l'analyse de ces propos du délégué Klaus Jacobi, force est de constater qu'en matière d'octroi des crédits mixtes bilatéraux aux pays pauvres, trois acteurs suisses travaillent en synergie, même si l'argent est exclusivement libéré par deux acteurs. En effet, La Confédération suisse a pour rôle de baliser le chemin diplomatique et d'accorder ensuite une somme d'argent sous forme d'aide publique. Le consortium de banques suisses libère à son tour une part de capitaux (généralement la plus grande) compte tenu de la difficulté des autorités fédérales à débloquer unilatéralement les sommes sollicitées par les pays sous-développés. Son aide est dite privée. Enfin, la Garantie contre les Risques à l'Exportation (GRE) intervient pour motiver les banquiers à investir leur argent. Elle couvre tous les risques liés à l'utilisation des fonds dans les pays du Sud. Les exportateurs suisses bénéficient aussi de cette forme d'assurance s'ils doivent faire des livraisons de biens et services dans le cadre du crédit mixte bilatéral. Ces derniers peuvent de ce fait agir en toute quiétude sachant qu'en cas de difficultés liées à la concrétisation d'un projet, ils ou elles seraient tout simplement remboursé(e)s par la GRE si, bien sûr, leur responsabilité n'est pas engagée. L'économiste Francine Hubert-De Perrot souligna cette importance de la Garantie contre les Risques à l'Exportation pour les banquiers et exportateurs suisses lorsqu'en 1961 elle affirme: «Elle couvre les risques politiques, monétaires et commerciaux si le débiteur est une institution de droit public ou une entreprise d'utilité publique, politique et monétaire seulement si le débiteur est un client privé; le risque de catastrophe naturelle est exclu».²⁵

Depuis l'établissement des relations diplomatiques, deux crédits mixtes bilatéraux ont fait l'objet de pourparlers entre la Suisse et le Cameroun. Le premier crédit mixte bilatéral est octroyé durant la présidence d'Ahmadou

adressée aux ambassadeurs de Suisse à Kuala Lumpur, Dakar, Yaoundé, Nairobi, Rabat et Bogota, portant crédits mixtes, Berne, le 10 avril 1979.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Francine Hubert-De Perrot, *La Suisse et la coopération avec les pays en voie de développement*, thèse de doctorat en sciences économiques, Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, 1964, p. 35.

Ahidjo.²⁶ Cet homme politique très proche de la France, à qui il doit presque totalement son accession au pouvoir, considère cette dernière comme un partenaire économique privilégié malgré les convoitises d'autres puissances occidentales telles que de la Suisse, l'Angleterre et les États-Unis. Les relations économiques entre la Suisse et le Cameroun d'Ahmadou Ahidjo ont été dans l'ensemble d'une intensité modeste comparativement aux relations franco-camerounaises. Plusieurs ambassadeurs suisses en fonction au Cameroun de 1961 à 1982 n'ont cessé de relever l'obstruction française dans les démarches helvétiques de coopération financière et commerciale avec le Cameroun²⁷. Par ailleurs, les tentatives d'obtention de certaines informations à caractère politique et économique auprès du gouvernement camerounais se sont souvent avérées vaines; un traitement contraire fut en revanche réservé aux diplomates français. Cette prudence à géométrie variable prônée par Ahmadou Ahidjo froissa par conséquent les milieux dirigeants suisses. Toutefois, Ahmadou Ahidjo avait conscience du potentiel technologique et financier suisse, d'où le recours à ce pays pour la réalisation de plusieurs projets de coopération. En tant que pays de concentration de la coopération suisse au développement, le président Ahmadou Ahidjo dont les plans quinquennaux sous-tendaient la politique de développement social et économique du pays parvint en bon stratège à obtenir de la Suisse un premier crédit mixte bilatéral. Il était d'une importance significative pour son pays qui subissait encore les effets pervers du premier choc pétrolier de 1973.

C'est effectivement le 29 octobre 1980 que le Conseil fédéral suisse autorisa Klaus Jacobi, ambassadeur et délégué aux accords commerciaux, à signer l'accord entre la Confédération suisse et la République-Unie du Cameroun concernant l'ouverture d'un premier crédit mixte bilatéral.²⁸ De son côté, à travers le décret présidentiel du 28 novembre 1980, le président Ahmadou Ahidjo autorisait le ministre de l'économie et du plan,²⁹ ou le vice-ministre, à signer les documents

26 Ahmadou Ahidjo accède au pouvoir en tant que chef d'État en 1960 et démissionne en 1982 pour «cause de maladie» d'où, l'accession au sommet de l'État de Paul Biya son premier-ministre. Nous mettons le motif de cette démission entre guillemets parce que plusieurs documents sur l'histoire politique du Cameroun postcolonial parlent plutôt d'un «coup d'État médical».

27 Les déclarations des ambassadeurs suisses à ce propos sont mises en perspectives dans notre thèse de doctorat /PhD en Histoire des relations internationales en attente de soutenance et intitulée: «La coopération bilatérale entre la Suisse et le Cameroun de 1961 à 2013: analyse historique».

28 AFS, E2001E-01#1991/17#5564, Communiqué officiel du Conseil fédéral suisse portant autorisation à l'ambassadeur Klaus Jacobi à signer l'accord entre le gouvernement de la Confédération suisse et le gouvernement de la République-unie du Cameroun concernant l'ouverture d'un crédit mixte, Berne, le 29 octobre 1980.

29 Ce ministère très actif et sollicité durant la présidence d'Ahmadou Ahidjo s'occupait des affaires économiques et de la planification des projets.

conventionnels constitutifs du prêt en francs suisses d'un montant de 20 millions, soit 2 574 millions de FCFA environ.³⁰

Pour ce faire, le mercredi 21 janvier 1981, une délégation suisse composée de quatre membres sous la conduite de l'ambassadeur Klaus Jacobi arriva au Ministère de l'économie et du plan du Cameroun³¹. Berthoud, directeur principal du Crédit Suisse-Zurich, l'un des membres de la délégation helvétique, représenta le consortium constitué de six banques commerciales suisses à savoir: Crédit Suisse, Société de Banques Suisses, Union de Banques Suisses, Banque Populaire Suisse, Banque cantonale de Berne et Banque Leu SA. La crédibilité reconnue au Cameroun durant cette période aurait pour fondements sa stabilité politique, contrairement à des pays voisins tels que le Tchad et la République Centrafricaine, son autonomie vis-à-vis des institutions de *Bretton Woods* et son potentiel économique appréciable.

Pierre-Désiré Engo, vice-ministre de l'économie et du plan de la République-Unie du Cameroun, révéla dans son mot de bienvenue que ce crédit allait servir au financement de certains projets prioritaires en vue du développement économique et social du pays. L'article 3 de l'accord signé entre les parties, en corroborant l'assertion de ce ministre, met surtout en évidence les raisons qui poussèrent la Confédération suisse à s'y engager: «Le crédit mixte devra être utilisé dans le cadre de la réalisation de projets de développement, pour l'achat de biens d'équipement et de biens de catégorie spéciale ainsi que pour la prestation de services d'origine suisse à caractère civil».³² Nous constatons donc l'existence d'un lien profond entre le crédit mixte et la promotion du commerce extérieur de la Suisse.

Les projets appelés à être financés par le crédit mixte étaient choisis conjointement par la Confédération suisse et l'État du Cameroun. Après le Sénégal et le Kenya, le Cameroun était le troisième pays d'Afrique subsaharienne à bénéficier d'un crédit mixte issu d'une conjugaison d'efforts entre la Confédération suisse et un consortium de banques suisses.³³ Selon l'article 2 de l'accord sur l'ouverture du tout premier crédit mixte bilatéral du 21 janvier 1981, à part les vingt millions de francs suisses, le gouvernement helvétique mit aussi à la disposition du gouvernement camerounais un montant additionnel évalué à

30 AFS, E2001E-01#1991/17#5564, Décret N° 80/472 du 28 novembre 1980, autorisant l'ouverture d'un crédit mixte suisse d'un montant de 20 millions de francs suisses au profit du gouvernement de la République-Unie du Cameroun, Yaoundé, le 28 novembre 1980.

31 AFS, E2001 (E) 1991/17_Bd.ol.678, Zomo-Bem, Un crédit de 2. 574. 000 000 FCFA accordé au Cameroun par la Suisse, in : Cameroun Tribune du 23 janvier 1981.

32 AFS, E2001E-01#1991/17#5564, Accord entre le gouvernement de la Confédération suisse et le gouvernement de la République-Unie du Cameroun concernant l'ouverture d'un crédit mixte, fait à Yaoundé le 21 janvier 1981 en quatre originaux en français et signé par Klaus Jacobi, représentant de la Confédération suisse et Pierre Désiré Engo, représentant du gouvernement de la République-Unie du Cameroun, p. 2.

33 *Ibid.*

deux millions de francs suisses en vue de financer des études de préinvestissement pour des projets de développement; des études qui devaient être réalisées par des consultants suisses.

En tant que crédit lié, les parties contractantes s'entendirent sur la liste de biens et services appelés à être financés par le crédit mixte bilatéral. Les services concernaient ceux des ingénieurs et de la construction, ainsi que des services de conseils économiques et de management³⁴. On distinguait deux catégories de biens. Ceux des catégories spéciales regroupaient des petits appareils et des biens intermédiaires qui de par leur nature ne justifiaient pas une longue période d'amortissement, du bétail et des licences.³⁵ Les biens d'investissements, plus nombreux, concernaient seize variétés de machines.³⁶

Le premier crédit mixte bilatéral était divisé en deux parties. Une première partie afférant au gouvernement helvétique, de dix millions de francs suisses, financée par la Confédération suisse et ne portant pas d'intérêt.³⁷ La deuxième partie, soit dix millions de francs suisses, était financée par le consortium de banques commerciales suisses pour une durée de dix ans³⁸. Le taux d'intérêt de cette tranche bancaire devait varier en fonction du taux d'émission des bons de caisse à huit ans des banques suisses auquel fut ajoutée la marge des banques, c'est-à-dire $1\frac{5}{8}\%$.³⁹

Par ailleurs, le montant total du crédit fut divisé en deux tranches. La première tranche (A) devait servir au financement de 85 % de la valeur de facture de livraison (FOB) de biens d'équipements suisses. La deuxième tranche (B) était disponible pour le financement de 80 % de la valeur contractuelle des prestations de services suisses et des biens de catégorie spéciale (article 3 de l'accord du 21 janvier 1981). Tous les paiements versés au titre de ce crédit, aussi bien pour la tranche A que pour la tranche B, furent faits à raison de 50 % par la partie du gouvernement suisse et 50 % par celle des banques camerounaises (article 4). Concernant les paiements d'intérêts par l'État du Cameroun, l'article 14 de l'accord du 21 janvier 1981 stipule que:

³⁴ AFS, E2001 (E) 1991/17_Bd.ol.678, Note de l'ambassadeur Klaus Jacobi, chef de la délégation suisse au Cameroun, adressée au gouvernement de la Confédération suisse, portant liste des biens et services pouvant être financés par le crédit mixte de 20 millions de francs suisses, s.l., s.d., p. 2.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*

³⁷ Archives BNS 2.6 2663_Mischkredit Kamerun 1980 : Lettre du Département fédéral des finances et de l'économie à la Banque Nationale Suisse, portant crédit à l'exportation pour le Cameroun, le 6 octobre 1980.

³⁸ Archives BNS 2.6 2663_Mischkredit Kamerun 1980 : Lettre conjointe du Dr. B. Haäusermann et E. Lindegger du Crédit Suisse à la Banque Nationale Suisse, portant crédit mixte Cameroun, Zurich, le 18 septembre 1980.

³⁹ AFS, E2001 (E) 1991/17_Bd.ol.678, Note du ministre J. Zwahlen au chef du Département du service économique et financier de la division politique II à Berne, portant octroi d'un crédit mixte au Cameroun, Berne, le 21 octobre 1980.

Les paiements d'intérêt de la tranche bancaire et tous les remboursements du capital, aussi bien des parties du crédit du gouvernement suisse que des banques commerciales, devaient se faire auprès du Crédit suisse-Zurich, agissant au nom de la Confédération suisse et du consortium de banques suisses, effectivement en francs suisses, librement disponibles sans aucune déduction qu'elle qu'elle soit.⁴⁰

Le jour de la signature de l'accord sur le premier crédit mixte bilatéral helvético-camerounais, Berthoud, représentant du consortium des banques suisses, prit le soin d'affirmer que «cette opération n'était pas une fin, mais un départ».⁴¹ C'est dans cette perspective que, quelques années plus tard, la Confédération suisse et un consortium de banques suisses, sur la base d'un nouveau contrat de coopération signé le 11 juin 1985, accordèrent à l'État du Cameroun un deuxième crédit mixte bilatéral. Cet appui financier intervient au moment où le pays est dirigé par le président Paul Biya, perçu par la Suisse comme quelqu'un de favorable à la démocratie, contrairement à son prédécesseur dont les diplomates suisses ne cessèrent de souligner sa longévité au pouvoir comme indicateur d'un régime autocratique. Très connu en Suisse en raison de ses séjours privés et de l'audience accordée au Conseiller fédéral Pierre Aubert en 1979 à Yaoundé lors de sa tournée africaine, le président Paul Biya qui hérita d'un pays stable sur le plan politique, devait néanmoins assurer la gestion d'une dette extérieure imposante. La part de la Suisse dans cet endettement n'est pas non plus négligeable si bien qu'en 1981, l'État du Cameroun contacta les autorités suisses pour leur demander le montant global de leurs dettes vis-à-vis de la Suisse.⁴² Tout compte fait, si le deuxième crédit mixte bilatéral s'inscrit dans la continuité, il constitue en outre une arme helvétique pour séduire le nouveau président camerounais. La Suisse attendait de Paul Biya plus d'ouverture et espérait obtenir de lui un excédent d'avantages économiques.

Cette précision faite, soulignons que le groupe de banques suisses concerné par le deuxième crédit mixte bilatéral était composé de nouveau des mêmes institutions bancaires: Crédit Suisse (chef de file), Société de Banque Suisse, Union de Banques Suisses, Banque Populaire Suisse, Banque cantonale de Berne et la Banque Leu SA.⁴³ Le montant total du deuxième crédit mixte bilatéral

⁴⁰ AFS, E2001E-01#1991/17#5564, Accord entre le gouvernement de la Confédération suisse et le gouvernement de la République-Unie du Cameroun concernant l'ouverture d'un crédit mixte fait à Yaoundé le 21 janvier 1981 en quatre originaux en français et signé par Klaus Jacobi, représentant de la Confédération suisse et Pierre Désiré Engo, représentant du gouvernement de la République-Unie du Cameroun, p. 12.

⁴¹ AFS, E2001 (E) 1991/17_Bd.ol.678, A. Zomo-Bem, Un crédit de 2. 574. 000 000 FCFA accordé au Cameroun par la Suisse, in: Cameroun Tribune du 23 janvier 1981.

⁴² AFS, E2001E-01#1991/17#5564*, Note du ministère des affaires étrangères de la République-Unie du Cameroun à l'ambassade de Suisse à Yaoundé, portant endettement extérieur du Cameroun, Yaoundé, le 8 janvier 1981, p. 1.

⁴³ AFS, E2200.7 A#1996/191#90*, Note explicative du Consortium de Banques suisses adressée aux exportateurs suisses, portant crédit mixte pour le Cameroun II, s.d., p. 1.

s'élevait à 60 millions de francs suisses.⁴⁴ Ce montant était réparti en deux : une tranche de la Confédération, 40 % soit 24 millions de francs suisses, et une tranche du consortium bancaire, 60 % soit 36 millions de francs suisses.⁴⁵

En tant que crédits liés, ces types d'instruments financiers retenus par la Suisse dans la mise en œuvre de ses relations avec le Cameroun masquaient d'entrée de jeu un complexe de supériorité compte tenu des termes des contrats. En effet, le fait que l'octroi de ces crédits mixtes bilatéraux fut déterminé par l'achat des biens et services suisses en vue de la réalisation des projets de développement ne permettait pas à l'État récipiendaire qu'était le Cameroun de traiter avec des fournisseurs détenteurs d'offres à moindres coûts. Parlant justement de ce mode opératoire de l'aide liée dans les rapports Nord-Sud, Peter Niggli, spécialiste en question de développement, affirma ceci dans un ouvrage paru en 2008 : « l'octroi de l'aide était lié à la condition que le pays récipiendaire fasse appel, pour la réalisation du projet, aux entreprises, experts et produits du pays donateur ».⁴⁶ Par ailleurs, ce centralisme helvétique des affaires traduisait en outre l'idée selon laquelle, dans la mise en œuvre de sa politique de coopération au développement dans les pays sous-développés, la préservation des intérêts économiques suisses primait sur la quête du développement du pays bénéficiaire du soutien financier helvétique. *In fine*, la collaboration entre la Confédération Suisse et les banques commerciales dans l'octroi des crédits aux pays en voie de développement laisse sceptique sur la question de la « non-ingérence » de la Confédération dans les affaires économiques comme le veut la Constitution fédérale suisse. Grâce à l'exemple des crédits mixtes bilatéraux, nous voyons clairement une franche collaboration entre l'État suisse et les milieux d'affaires dans la mise en œuvre de la politique économique extérieure. Venons-en à notre exemple, le projet d'adductions d'eau potable de Makénéné qui fut financé par le premier crédit mixte bilatéral.

II. Crédit mixte I et désenclavement hydraulique au Cameroun : avant Makénéné, les projets d'adductions d'eau de Campo-Zoété et NdiKiniméki

Les adductions d'eau désignent un ensemble de « techniques permettant d'amener l'eau depuis sa source à travers un réseau de conduites ou d'ouvrages architecturaux [...] vers les lieux de consommation ».⁴⁷ Depuis la période des indépendances, les populations camerounaises ont été confrontées à la carence en eau potable et en infrastructures d'acheminement de cette dernière dans les

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ Niggli, *op.cit.*, p. 107.

⁴⁷ Cf. https://fr.wikipedia.org/wiki/adduction_d'eau (20.01.2020).



Figure 1: Vue externe de la station de traitement des eaux de NdiKiniméki, financée par le crédit mixte bilatéral I, photographie de l'auteur, 11 décembre 2019.

ménages. Ces situations moroses n'étaient pas sans impact négatif sur le mode de vie des populations riveraines souvent contraintes de se ravitailler directement dans des cours d'eau avec tous les risques sanitaires encourus.⁴⁸ Tout seul, il était difficile pour le jeune État du Cameroun d'apporter des solutions à ces problèmes, raison pour laquelle la question urgente de composer avec des partenaires étrangers se posait avec acuité.

La toute première organisation privée suisse à construire des adductions d'eau potable au Cameroun est la *Swiss Association for Technical Assistance* (SATA) connue actuellement sous le nom de *Helvetas*. Avant l'octroi du premier crédit mixte bilatéral au Cameroun par la Confédération suisse, c'est-à-dire de 1961 à 1980, la SATA avait déjà réalisé une œuvre immense dans ce pays et bénéficiait du soutien financier de la Confédération suisse, soit 17'004'715.79 de francs suisses sur la période indiquée.⁴⁹ L'implication de la SATA dans la construction des adductions d'eau au Cameroun s'inscrivait dans une perspective helvétocentriste d'une part; d'autre part, l'enjeu était de tirer des avantages financiers de ces actions et positionner certains experts suisses qui avaient des

⁴⁸ Les populations pouvaient attraper des maladies telles que la fièvre typhoïde, le choléra et la diarrhée.

⁴⁹ AFS, E2200.7 A A#1996/191#68*, «1961–1980. 20 years co-operation. Community development Departement-SATA-Helvetas in the United Republic of Cameroon. A statistical review», p. 19.



Figure 2: Vue interne de la station de traitement des eaux de NdikiniMéki, photographie de l'auteur, 11 décembre 2019. Au milieu des machines on aperçoit le moteur de pompage des eaux qui est endommagé et nécessite d'être remplacé afin d'assurer le ravitaillement en eau potable des populations de NdikiniMéki et de Makénéné. Cette pièce est indispensable dans le fonctionnement du système d'adduction d'eau.

difficultés à trouver un emploi dans leur pays d'origine. Il ne s'agissait donc pas d'une coopération désintéressée.

Toutefois, il convient de relever que ces deux régions du Cameroun n'étaient pas les seules à rencontrer des difficultés liées à l'alimentation en eau potable. Dans la partie francophone du Cameroun, ces problèmes étaient légion, d'où l'ouverture d'une collaboration directe entre la Confédération suisse et l'État du Cameroun. Avant de servir à la construction des adductions d'eau à Makénéné, ville située dans la partie centrale du Cameroun, le premier crédit mixte bilatéral de 20 millions de francs suisses octroyé en 1981 permit tout d'abord de construire des infrastructures hydriques dans les villes de Campo, Zoétélé et NdikiniMéki⁵⁰. Cette dernière ville et Makénéné sont situées dans le même département. Les travaux de construction furent confiés à l'entreprise

⁵⁰ Les villes de Campo et Zoétélé sont situées dans la partie sud du Cameroun dont le chef-lieu est la ville d'Ebolowa. Campo a la particularité d'être une ville balnéaire. En revanche, la ville de NdikiniMéki est située dans la région du Centre, département du Mbam et Inoubou, arrondissement de Bafia.

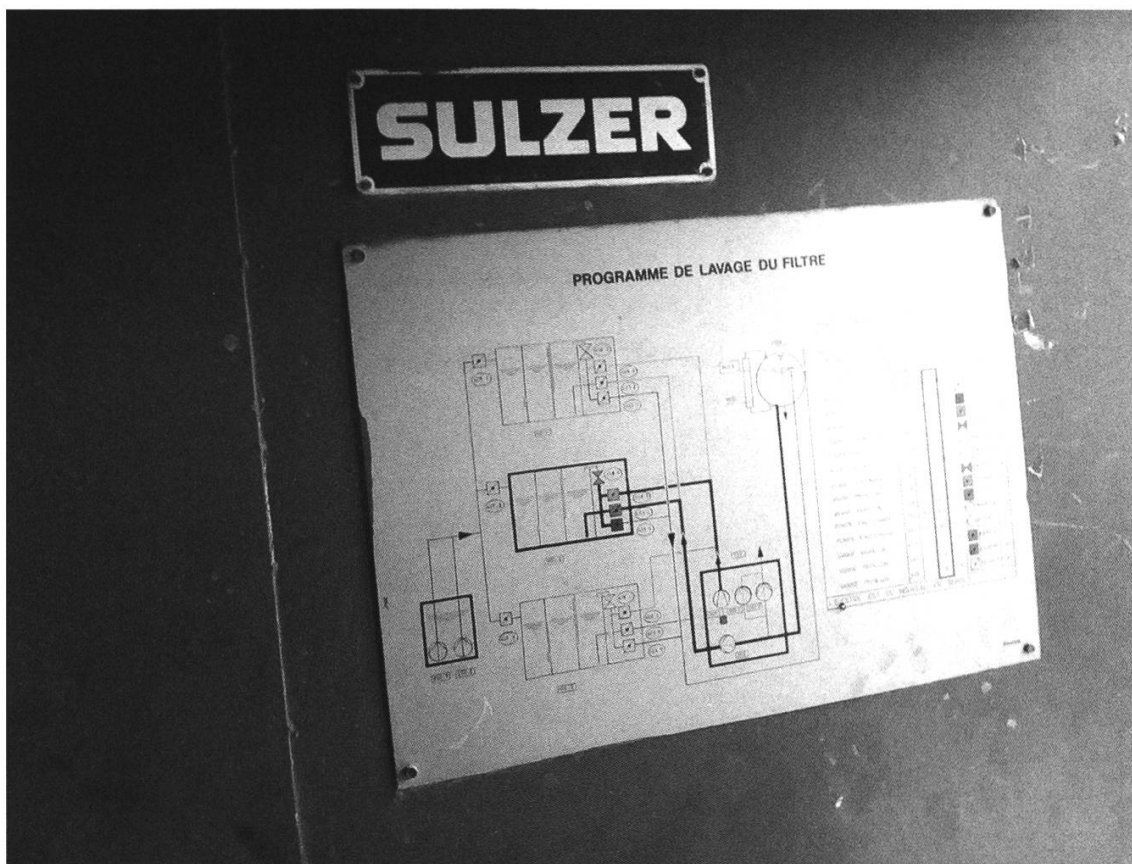


Figure 3: Programme de lavage du filtre des adductions d'eau de Ndikiniméki, photographie de l'auteur du 11 décembre 2019.

suisse *Universal Engineering and Finance Corporation* (UNEFICO) dont Genève constituait le siège. Cette entreprise suisse avait déjà fait ses preuves au Cameroun en février 1979, lorsqu'elle effectua avec la satisfaction générale une étude de faisabilité dans le cadre d'un projet rural de développement intégré à Bertoua, chef-lieu de la province de l'Est du Cameroun.⁵¹ Ce projet de nature agro-industrielle, qui devait être financé par un consortium de banques suisses, fut reporté aux calendes grecques.

Concernant les projets de Campo, Zoétélé et Ndikiniméki, l'UNEFICO travailla durant presque six années en collaboration avec le Ministère des mines et de l'énergie du Cameroun. Dans sa lettre, en date du 14 décembre 1987, l'UNEFICO annonça à l'Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE) à Berne, la réception définitive par l'État du Cameroun des adductions d'eau de Campo et Zoétélé (contrat 1943), respectivement le 31 juillet 1987 et le 16 novembre 1987.⁵² La réception provisoire du projet d'adduction d'eau de

⁵¹ AFS, E2001E-01#1991/17#5564*, Note confidentielle de René François Serex, chargé d'affaires ad interim de Suisse au Cameroun à l'Office Fédéral des Affaires Economiques Extérieures du DFEP à Berne, portant projet de l'Est/UNEFICO, Yaoundé, le 03 décembre 1980, p. 1.

⁵² AFS, E 7115B#2011/89#1100*, Lettre conjointe de H. B. Emich et P. Meinster, administrateurs à UNEFICO, adressée à l'OFAEE à Berne, portant projets d'adduction d'eau à Campo, Zoétélé, Ndiki-



Figure 4: Château d'eau de Ndikinioméki/Crédit mixte suisse I, photographie de l'auteur du 11 décembre 2019.

Ndikinioméki fut effective en 1986 et l'UNEFICO demanda sa réception définitive le 17 décembre 1987.⁵³ Ces systèmes d'adduction d'eau potable issus de la coopération suisse-camerounaise avaient des capacités impressionnantes. Le centre de Campo, dont l'usine était dotée d'une capacité nominale de 220 m³/jour, avait une production de 28 m³/jour et un taux de saturation de 12.73 % et devait desservir 33 abonnés.⁵⁴ Concernant Zoétélé, l'usine avait une capacité nominale de 480 m³/jour, une production de 38 m³/jour, un taux de saturation de 7.92 %, et devait ravitailler 104 abonnés.⁵⁵ Néanmoins, il convient de préciser que, malgré leur importance, l'exploitation de ces adductions d'eau fut gênée par l'absence de compteurs d'eau brute et d'eaux traitées.⁵⁶ Une situation morose qui fut vite réglée par les partenaires bilatéraux en vue d'assurer de façon effective l'épanouissement des populations locales. Toutefois, l'alimentation en eau pota-

niméki et Makénéné, Marchés 1943 et 1401 négocié entre le Ministère des mines et de l'énergie et l'UNEFICO, (2/872.2.2.217), Genève, 14 décembre 1987, p. 1.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ AFS, E 7115B#2011/89#1100*, Direction des services techniques de la Société Nationale des Eaux du Cameroun (SNEC), « Rapport sur l'état des adductions d'eau de Campo, Makénéné, Ndikinioméki et Zoétélé. Situation actuelle », (2/872.2.2.217), Yaoundé, 26 novembre 1991, p. 2.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 3.

⁵⁶ *Ibid.*

ble de la ville de Makénéné fut possible à partir du système d'adduction d'eau de Ndikiniméki dont les caractéristiques sont présentées dans la section suivante.

III. Crédit mixte bilatéral et adductions d'eau de la ville de Makénéné: l'importance d'un projet prioritaire

C'est en 1986 que les travaux de construction des adductions d'eau potable de Makénéné débutèrent effectivement.⁵⁷ Il était question d'installer un réseau de distribution en eau potable pour le compte de la population de la ville de Makénéné en assurant un raccordement avec le centre de production de Ndikiniméki. L'usine du centre de Ndikiniméki avait une capacité nominale de 1680 m³/jour, un taux de saturation de 17.56 %, une production journalière de 295 m³/jour pour un total de 189 abonnés.⁵⁸ Conformément à l'orientation des crédits mixtes bilatéraux, le projet d'alimentation en eau potable de la ville de Makénéné fut confié du côté suisse à deux entreprises: le Bureau d'Ingénieurs Conseil (IBG), en charge du contrôle des travaux, et l'entreprise UNEFICO, responsable de la dimension opérationnelle du projet.

La réalisation des travaux de génie civil financée par un budget camerounais commença à accuser du retard à cause de plusieurs facteurs. En effet, le site abritant le projet, de par la présence de grands arbres et arbustes, avait rendu nécessaire un assez long travail de déforestation. À cette contrainte naturelle s'ajoutait la perception ambiguë par les populations locales du projet en cours d'exécution. Si certains paysans considéraient les adductions d'eau potable comme un facteur de développement socio-économique, d'autres, plus pessimistes, les percevaient comme un élément importé qui viendrait perturber leur mode de vie fortement dépendant de la nature. L'État du Cameroun avait par conséquent la responsabilité de rassurer les populations sur les bienfaits de l'ouvrage, afin d'éviter un sabotage à la fois physique et mystico-religieux de ce dernier.⁵⁹ La stratégie la plus plausible consistait à axer les efforts sur la

⁵⁷ Le projet d'adduction d'eau potable de la ville de Makénéné correspond au marché n° 1401/GG/85-86, avenant no 1/051/GG/87-88, lot n° 1 et 3, c.f. AFS, E 7115B#2011/89#1100*, Certificat de réception définitive des travaux d'adduction d'eau de la ville de Makénéné signé par Rémy Ze Meka, (2/872.2.2.217), Yaoundé, le 1 avril 1992.

⁵⁸ AFS, E 7115B#2011/89#1100*, Direction des services techniques de la Société Nationale des Eaux du Cameroun (SNEC), «Rapport sur l'Etat des adductions d'eau de Campo, Makénéné, Ndikiniméki et Zoétélé», (2/872.2.2.217), p. 2.

⁵⁹ Les visites effectuées sur les sites de Makénéné et Ndikiniméki le 11 décembre 2019 ont permis de discuter avec des personnes (témoins et acteurs du projet Makénéné). Elles ont souhaité conserver l'anonymat dans cet article, par crainte d'éventuelles «représailles». Il convient de préciser qu'en Afrique en général, et au Cameroun en particulier, la réalisation des projets de coopération au développement a parfois ignoré les besoins des populations riveraines. Pour se faire entendre, elles ont souvent manifesté ou bloqué l'avancement de certains projets à travers des pratiques traditionnelles réservées aux initiés des villages (sorcellerie). Plusieurs gouvernements se sont d'ailleurs sentis obligés de faire

sensibilisation en passant par les autorités administratives et les chefs traditionnels d'une part et à entamer des discussions, en proposant des dédommagements aux populations qui avaient dû quitter le territoire d'autre part. L'insuffisance de l'enveloppe financière avait également ralenti la construction des adductions d'eau potable de Makénéné. En réalité, le gouvernement camerounais avait dépensé une partie des fonds disponibles dans la construction de la route Bafia-Yaoundé, sous l'égide du Ministère de l'équipement. Cette nouvelle affectation des ressources financières par l'État du Cameroun ne laissa guère indifférents les partenaires suisses. En tant qu'obstacle prioritaire, l'entreprise UNEFICO soutint qu'il était impératif d'augmenter le coût des travaux dès le mois d'août 1986 si l'on voulait véritablement concrétiser le centre d'adduction d'eau de Makénéné.

C'est dans cette perspective qu'au mois de décembre 1986, et d'un commun accord avec l'ingénieur de contrôle d'IBG, l'UNEFICO négocia un «accord de principe sur le contenu technique d'un avenant avec le Ministère des mines».⁶⁰ L'ouverture de ces pourparlers n'empêcha pas l'arrêt des travaux en février 1987 dans un contexte où le projet d'adduction d'eau de Makénéné avait déjà englouti plus de 200 millions de FCFA.⁶¹ Les efforts déployés par l'entreprise UNEFICO n'aboutirent pas à un échec car, au mois d'avril 1987, le ministre camerounais des mines transféra ledit dossier au Ministère des marchés publics. Le projet d'avenant fut définitivement approuvé par la Commission nationale des marchés en novembre 1987.⁶² Cette décision favorisa une relance relative des travaux mais, jusqu'en 1989, leur achèvement fut toujours entravé par des difficultés financières, car l'État du Cameroun ne parvenait pas toujours à honorer ses engagements.

La quête d'une solution à cette situation inquiétante poussa l'ambassade de Suisse au Cameroun, représentée par J.-J. Leutenegger, à se rendre chez Nkwain, ministre des mines et de l'énergie (MINMEE), le 30 janvier 1989.⁶³ Il était accompagné par Andreas Hofer, directeur des opérations internationales à l'UNEFICO. Après discussions, le ministre camerounais fit la promesse d'attirer

profil bas, de prendre mieux en compte les desideratas des populations villageoises pour débloquer la situation et reprendre les travaux.

⁶⁰ AFS, E 7115B#2011/89#1100*, Lettre conjointe de H.B Emich et P.Meinster, administrateurs à UNEFICO, adressée à l'OFAEE à Berne, portant projets d'adduction d'eau à Campo, Zoétélé, Ndikiniméki et Makénéné, Marchés 1943 et 1401 négocié entre le Ministère des mines et de l'énergie et l'UNEFICO (2/872.2.2.217), Genève, 14 décembre 1987, p. 2.

⁶¹ AFS, E 7115B#2011/89#1100*, Lettre conjointe de H. B. Emich et P. Meinster, administrateurs à UNEFICO, adressée à l'OFAEE à Berne, portant projets d'adduction d'eau à Campo, Zoétélé, Ndikiniméki et Makénéné, Marchés 1943 et 1401 négocié entre le Ministère des mines et de l'énergie et l'UNEFICO (2/872.2.2.217), Genève, 14 décembre 1987, p. 2.

⁶² *Ibid.*

⁶³ AFS, E 7115B#2011/89#1100*, Note de dossier de J-J Leutenegger, agent de l'ambassade de Suisse au Cameroun, Adressée à l'OFAEE et UNEFICO, portant Crédit mixte/ Adduction d'eau de Ndikiniméki et de Makénéné, (2/872.2.2.217), le 9 février 1990, p. 1.

davantage l'attention du Ministère des finances du Cameroun sur la nécessité de débloquent le plus urgemment cette impasse et confia la délégation suisse à ses collaborateurs pour la suite des pourparlers, étant donné qu'il devait aller vaquer à d'autres occupations professionnelles. Il s'agissait d'Agborsangaya Johnson Bate, principal inspecteur général au MINMEE, de Ndaka Fru Samuel, responsable de la direction de l'eau et de l'assainissement urbain, de Alo'o Obiang Janvier, directeur adjoint auprès de la même institution. Les parties suisses et camerounaises s'accordèrent pour que «le MINMEE intervienne auprès du Ministère du Plan afin que la demande d'imputation du crédit mixte de l'avenant UNEFICO (en suspens auprès du MINMEE) soit présentée à l'OFAEE». ⁶⁴ Par ailleurs, les parties tombèrent d'accord sur le fait que le MINMEE «réserve une ligne budgétaire suffisante pour garantir la couverture de la part camerounaise prévue dans l'avenant». ⁶⁵

Cette offensive diplomatique auprès des autorités camerounaises ne fut pas anodine. En effet, en dépit de l'existence de la GRE, la Suisse fut consciente du fait qu'un arrêt définitif du projet d'adduction d'eau de Makénéné ne lui serait pas profitable. Par contre, une consommation par l'État du Cameroun de l'imputation du crédit mixte bilatéral réservée à ce projet serait, d'une part, quelque chose d'utile pour le rayonnement international de la Suisse, et, d'autre part, les sociétés suisses impliquées dans le projet pourraient augmenter leurs chiffres d'affaires, les exportateurs suisses écouleraient leurs produits, les banques commerciales suisses encaisseraient progressivement les intérêts générés par le crédit mixte. Le poids des enjeux était visiblement non négligeable. De gros intérêts financiers sous-tendaient le projet qui ne fut plus stoppé jusqu'à sa livraison définitive. En effet, en attendant la réaction des autorités camerounaises, une décision financière de la GRE du 7 novembre 1990 avait motivé l'entreprise UNEFICO à poursuivre les travaux. ⁶⁶ Il s'agissait de la mise à sa disposition d'une somme de 295'139 francs suisses, soit 56'666'723 FCFA.

Après une visite conjointe du site de Makénéné par les parties suisses et camerounaises au début de l'année 1991, le constat d'achèvement des travaux fut prononcé conformément à l'article n° 22.5 du marché et établi définitivement le 28 février 1991 avec cependant quelques réserves. ⁶⁷ En effet, il était question de terminer certains travaux avant la fixation de la date de réception du projet; ce qui fut fait le 10 mars 1991. ⁶⁸ En réalité, il s'agissait d'assurer la finition des

⁶⁴ *Ibid.*, p. 2.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ AFS, E 7115B#2011/89#1100*, Lettre conjointe de Dr. H. E. Grundman et A. Hofer, administrateur à l'UNEFICO, adressée au Bureau pour la Garantie contre les Risques à l'Exportation, (2/872.2.2.217), Bâle, le 14 février 1992, p. 1.

⁶⁷ AFS, E 7115B#2011/89#1100*, Procès-verbal de constat d'achèvement des travaux d'adduction d'eau de Makénéné au Cameroun, (2/872.2.2.217), Makénéné, le 28 février 1991, p. 1.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 2.



Figure 5: Château d'eau de Makénéné, vue de la partie supérieure, photographie de l'auteur, 11 décembre 2019.

clôtures et des remblayages compactés, de parachever certains ouvrages de protection de la conduite d'eau et de ses équipements, d'assurer les finitions des plates formes et pistes d'accès du château d'eau. Toutes ces tâches achevées, la réception provisoire de l'ouvrage fut fixée pour le 13 mars 1991⁶⁹. Cette phase du projet fut positivement appréciée par l'OFAEE qui ne cacha pas sa satisfaction à travers son administrateur P. Obrist dans une lettre adressée à l'entreprise UNEFICO et transmise à l'ambassade de Suisse à Yaoundé le 12 avril 1991 :

⁶⁹ *Ibid.*



Figure 6: Château d'eau de Makénéné, vue de la partie inférieure, photographie de l'auteur, 11 décembre 2019.

Nous nous référons à la réception provisoire de l'ouvrage sus-mentionné qui a eu lieu le 13 mars 1991 et aimerions vous en remercier des efforts considérables que vous avez déployés au cours de ces derniers mois pour aboutir à la réception définitive de la station de Ndikiniméki, puis dans un deuxième temps, à la réception provisoire de Makénéné. Nous sommes particulièrement satisfaits de l'achèvement des travaux de Makénéné qui constituait, déjà depuis un certain temps, l'objectif prioritaire de notre coopération crédit mixte avec le Cameroun. D'un point de vue plus général de développement, nous sommes très heureux que les installations de



Figure 7: Accessoires de canalisation du château d'eau de Makénéné, photographie de l'auteur, 11 décembre 2019.

Makénéné puissent maintenant être utilisées pour le bénéfice des populations locales concernées.⁷⁰

⁷⁰ AFS, E 7115B#2011/89#1100*, Note de P. Obrist, administrateur en fonction au Service du développement, Section financière I de l'OFAEE (Crédits mixtes), adressée à UNEFICO et à l'ambassade de Suisse à Yaoundé au Cameroun, portant Crédit mixte Cameroun I-adduction d'eau de Makénéné, (2/872.2.2.217), Berne, le 12 avril 1991.

C'est lors d'une séance de travail regroupant toutes les parties sur le site du projet que la réception définitive de l'adduction d'eau de Makénéné fut prononcée pour la date du 13 mars 1992.⁷¹ À cette réunion, l'ambassade de Suisse au Cameroun fut représentée par Marc Gerber, le Bureau d'ingénieurs Conseils IBG par l'entreprise Geering⁷², UNEFICO par Andreas Hofer, le MINMEE et la SONEC par leurs représentants locaux.⁷³ L'administrateur Maillard, en service à l'OFAEE, apprécia positivement, à son tour, les relations suisse-camerounaises relatives à l'utilisation du premier crédit mixte bilatéral dans l'exécution du projet d'adduction d'eau de Makénéné: «L'achèvement de Makénéné, après 6 ans [sic] d'un parcours pour le moins difficile, constitue sans aucun doute un point positif pour notre coopération crédit mixte avec ce pays, laquelle avait été sérieusement critiquée par la GPK en 1989–90».⁷⁴

Le projet d'alimentation en eau potable de la ville de Makénéné fut donc exécuté dans la période 1986–1992. La GPK ou Association Suisse des Cadres, en langue française, fut chargée de la surveillance des activités et de l'exploitation rationnelle des moyens des institutions locales et régionales. Finalement, le certificat de réception définitive de l'ouvrage est signé le 1^{er} avril 1992 par Rémy Ze Meka, secrétaire général du Ministère de l'eau et de l'énergie. Malgré l'inauguration du projet, une question sensible resta cependant sur la table des parties: le paiement par l'État du Cameroun d'un certain nombre de factures en souffrance.

IV. Solder les factures en souffrance

Avant d'insister sur les stratégies utilisées par la Confédération suisse pour inciter l'État du Cameroun à s'acquitter de ses redevances financières vis-à-vis de l'entreprise UNEFICO concernant le projet d'adduction d'eau potable de Makénéné, il convient tout d'abord d'élucider la manière dont ce premier crédit mixte bilatéral de 20 millions de francs suisses fut rendu opératoire dans le cadre du projet Makénéné. L'analyse des données statistiques suivantes permet d'appréhender les différents montants engagés et débités aussi bien par la Confédération suisse que par les banques privées.

⁷¹ AFS, E 7115B#2011/89#1100*, Note de S. Maillard, administrateur au Service du développement de l'OFAEE, adressée aux participants à la séance FM du 31 mars 1992 concernant le crédit mixte I/Adduction d'eau de Makénéné, (2/872.2.2.217), Berne, le 30 mars 1992.

⁷² La source consultée ne mentionne pas le prénom de Geering.

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ *Ibid.*

Décision EVD Nr.	Tranche		Valeur livraison	Montant du marché	Décision GRE	
	Confédération	Banques			Nr.	Date
8 A	9'17'592.50	917'592.50	1'835'185.00	2'159'041	86.00601	21.2.86
11 A	76'228.40	76'228.45	152'456.85	179'361	89.01028	28.4.89
12 A	50'000.00	50'000.00	100'000.00	100'000	91.00187	22.1.91
Total engagé	1'043'820.90	1'043'820.95	2'087'641.85	2'438'402		
Total débité	1'031'132.60	1'031'132.65	2'062'265.25	2'413'025		
Montant total	12'688.80	12'688.30	25'376.60	25'376.60		

Tableau 1: Opérations de financement du projet Makénéné par crédit mixte Suisse-Cameroun I en francs suisses⁷⁵

Ce tableau révèle que dans le cadre du financement du projet d'adduction d'eau de Makénéné, les banquiers et la Confédération suisse ont engagé presque le même montant. Le même constat se fait au niveau des totaux débités, même si, à la fin, ces deux créanciers de l'État du Cameroun ont en commun le même montant inutilisé, soit 12'688.30 francs suisses. Cependant, il faut préciser que les livraisons et les placements d'argent furent effectivement couverts par la GRE à la suite d'un certain nombre de décisions. En effet, depuis le 7 novembre 1990, sa base pour garantie fut par exemple fixée à 304'020.00 francs suisses et, pour le projet d'adduction d'eau de Makénéné, le montant de garantie s'élevait à 273'618.00 francs suisses.⁷⁶

Tel que souligné plus haut, nonobstant l'achèvement et l'inauguration des adductions d'eau potable de la ville de Makénéné, l'État du Cameroun était encore redevable à l'égard de l'entreprise suisse UNEFICO. En effet, suite à l'accumulation par le Cameroun de cinq factures impayées, et dont le corollaire fut le retardement des travaux, la GRE avait couvert cette déficience en injectant les fonds attendus depuis fort longtemps pour permettre à l'UNEFICO de continuer aisément les travaux. Cette somme d'argent, comme indiqué plus haut s'élevait à 295'139 francs suisses.⁷⁷ Le tableau suivant montre comment le Cameroun en est arrivé à contracter autant d'arriérés dans le temps.

⁷⁵ AFS, E 7115B#2011/89#1100* Annexe de la lettre conjointe de Dr. H. E. Grundman et A. Hofer, administrateur à l'UNEFICO, adressée au Bureau pour la Garantie contre les Risques à l'Exportation, (2/872.2.2.217), Bâle, le 14 février 1992, p. 2.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ *Ibid.*

Facture	Date	Montant en FCFA	Bon d'Enreg.
30	21/1/91	14'584'224	A 847416
31	27/3/91	26'326'264	A 847436
32	3/6/91	2'835'242	B 835468
33	4/6/91	7'981'295	B 35469
35	22/10/91	4'939'698	B 35470

Tableau 2: Situation des factures impayées par l'État du Cameroun à l'UNEFICO⁷⁸

Vu qu'il s'agissait d'une importante somme d'argent, la Confédération suisse passa à l'action pour tenter de la récupérer. Les premières mesures prises par les autorités fédérales consistèrent à faire pression sur l'État du Cameroun par des offensives politico-diplomatiques. Le 30 mai 1991, par exemple, P. Obrist, agissant au nom de l'OFAEE, contacta par correspondance diplomatique Willy Hold, ambassadeur de Suisse au Cameroun, pour lui demander «de bien vouloir intervenir à un niveau approprié au Ministère des finances pour accélérer le règlement de cette facture».⁷⁹ Il était question pour le diplomate suisse d'attirer l'attention du ministre des finances sur la nécessité de payer les factures dans un délai très court, d'autant plus que la date d'inauguration du projet, le 19 mars 1992, était proche. Le 9 mars 1992, Marc Gerber, chargé d'affaires de Suisse ad interim à l'ambassade de Yaoundé, invita de nouveau le ministre des finances Justin Dioro à intervenir afin que «les factures de l'entreprise UNEFICO en souffrance soient réglées dans les meilleurs délais».⁸⁰ Marc Gerber estima qu'il s'agissait d'une urgence pour la Suisse car, manifestement, rien ne prouvait qu'après la cérémonie d'inauguration du projet d'adduction d'eau potable de Makénéné, Yaoundé s'intéresserait encore à ce projet. Et si cela devait arriver, c'est la Suisse et ses milieux d'affaires qui en sortiraient perdants. Plus tard, on remarque une série de démarches coordonnées entre l'ambassade de Suisse au Cameroun et l'entreprise UNEFICO, représentée au Cameroun par Andreas Hofer; l'objectif étant une fois de plus de convaincre le ministre Justin Dioro d'agir en faveur du règlement des factures impayées.

⁷⁸ AFS, E 7115B#2011/89#1100*, Note de P. Obrist, administrateur en fonction au Service du développement, Section financière I de l'OFAEE (Crédits mixtes), adressée à l'ambassadeur de Suisse à Yaoundé au Cameroun, portant crédit mixte I: Makénéné, couverture GRE n° 89.41028, (2/872.2.2.217), Berne, le 30 mai 1991, p. 2.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 1.

⁸⁰ AFS, E 7115B#2011/89#1100*, Lettre de Marc Geber, chargé d'affaires de Suisse ad interim à l'ambassade de Suisse au Cameroun, adressée à son excellence monsieur Justin Dioro, ministre des finances à Yaoundé, portant Marché n° 1401/GG/85-86 et Avenant n° 1/051/GG/87/88 relatif au raccordement de la ville de Makénéné au réseau d'eau potable de la ville de NdiKiniméki/Facture UNEFICO, (2/872.2.2.217), Yaoundé, le 9 mars 1992.

Ces efforts s'avérèrent vains si bien qu'au lieu d'abandonner autant d'argent, l'OFAEE proposa de recourir à l'ambassade suisse à Yaoundé afin qu'elle puisse «mettre la pression nécessaire» sur l'État du Cameroun pour «établir d'une manière ou d'une autre une forme de lien entre le paiement des factures en souffrance et la poursuite de la coopération avec le Cameroun».⁸¹ Le lien en question concernait l'octroi au Cameroun d'une Aide à la Balance des Paiements (ABP).⁸² Dans un article récent, l'économiste du développement Antoine Brawant aborde la question de l'ABP et déclare:

Dans le cas des aides bilatérales, l'affectation des fonds est fixée d'entente entre le pays destinataire et la Confédération. Cette solution prévaut lorsque la Suisse entretient déjà des relations régulières avec ce pays que ce soit dans le domaine de nos exportations (concernant des secteurs prioritaires du programme d'ajustement structurel) ou dans celui de la coopération technique.⁸³

Le Cameroun étant un ancien partenaire commercial de la Suisse et en même temps un pays ayant été jusqu'en 1984 une zone prioritaire de concentration de la coopération suisse au développement, son éligibilité à l'ABP helvétique ne va souffrir d'aucune contestation. Antoine Brawant ajoute également que cette forme d'aide octroyée par la Suisse «est destinée [...] aux pays en développement pauvres, pour lesquels un ajustement entraînerait normalement de lourdes pertes, tant du point de vue de la production et de l'emploi que du revenu.»⁸⁴ Sous ce prisme, l'ABP est présentée comme un outil de redressement économique des pays endettés. D'après Antoine Brawant, sa systématisation dans les relations économiques internationales est plutôt salubre, mais pour quel acteur? Une analyse critique de cette assertion au regard du déroulement des relations financières Nord-Sud laisse percevoir l'ABP comme une arme destinée de manière primordiale à la préservation des intérêts économiques des pays dits avancés, l'amélioration du sort des pays récipiendaires n'étant qu'une visée secondaire. En effet, par crainte de voir les pays pauvres dans l'enlisement lié à l'encours de leurs dettes bilatérales avec pour corollaire un défaut de paiement irréversible, l'ABP vient jouer ce rôle de régulateur/stabilisateur qui leur permettrait alors de solder progressivement leurs redevances bilatérales. Elle joue aussi une fonction importante dans la pénétration économique des marchés du Sud par les compagnies occidentales à travers l'encouragement des exportations et

⁸¹ AFS, E 7115B#2011/89#1100*, Note de S. Maillard, administrateur au Service du développement de l'OFAEE, adressée aux participants à la séance FM du 31 mars 1992 concernant le crédit mixte I/Adduction d'eau de Makénéné, (2/872.2.2.217), Berne, le 30 mars 1992.

⁸² *Ibid.*

⁸³ Antoine Brawant, L'endettement du tiers-monde: analyse, objectifs et intervention de la Confédération suisse, in: Annuaire suisse de politique de développement, n° 7 (1988), p. 175. L'auteur se réfère ici aux exportations suisses.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 174.

des investissements. Dans un rapport annuel d'activités publié conjointement en 1986, la DDA et l'OFAEE mettent en évidence l'enjeu que représente l'ABP pour la promotion du commerce international suisse:

Cependant, vu que nombre de pays qui bénéficient de l'ABP de la Suisse entretiennent avec notre pays des relations commerciales traditionnelles relativement importantes dans des secteurs prioritaires [...] une grande partie des fonds bilatéraux a été utilisée à ce jour pour acheter des biens fabriqués en Suisse.⁸⁵

Tout compte fait, la situation économique que traversait le Cameroun à ce moment-là, le rendait vulnérable et en même temps favorable à l'acceptation d'une telle offre helvétique. Selon l'économiste Samuel Fambon, la dette extérieure du Cameroun passa de:

260,3 millions de dollars en 1971 à 1 485 millions en 1980 et 2 674 millions de dollars en 1981, représentant ainsi environ 10 fois le volume des dettes de l'année 1971 [...]. Si jusqu'au début des années 80, le Cameroun a toujours pratiqué une politique prudente d'endettement extérieur, il faut reconnaître qu'au milieu des mêmes années, la situation de la dette s'est profondément modifiée, en raison des difficultés de la trésorerie face aux besoins grandissants, qui ont astreint l'État à recourir aux sources de financement extérieurs, en l'occurrence aux crédits des banques commerciales, consentis généralement aux conditions du marché. L'encours total de la dette extérieure s'est ainsi accru, passant de 2 262 millions de dollars en 1985 à 4 592 millions en 1990 et 6 473 millions en 1992, soit un taux de progression d'environ 46 %.⁸⁶

En vue de solder progressivement ses créances, le Cameroun envisagea la négociation des rééchelonnements de sa dette extérieure au sein des Clubs de Londres et surtout de Paris dont la Suisse était membre. Afin de bénéficier des «faveurs» de ces organisations, l'État du Cameroun devait impérativement adhérer au Fonds Monétaire International (FMI), ce qui fut fait en 1988. À partir de 1989, la Suisse commença à contribuer au rééchelonnement de la dette bilatérale du Cameroun par le truchement du Club de Paris dans un contexte caractérisé par le fait que ce pays avait déjà signé un accord de confirmation avec le FMI le 1^{er} septembre 1988 pour un rééchelonnement de «621 millions de dollars sur une période de 12 mois».⁸⁷ Le deuxième accord de confirmation avec le FMI intervient le 20 décembre 1991 pour 935 millions de dollars rééchelonnés sur une période de neuf mois à compter du 23 janvier 1992.⁸⁸ Le pays fut également soumis à plusieurs Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) du

⁸⁵ DDA et OFAEE, *Coopération au développement de la Confédération suisse*, in: Rapport annuel (1986), p. 25, cités par Brawant, *op. cit.*, p. 175.

⁸⁶ Samuel Fambon, «Endettement du Cameroun. Problèmes et Solutions», in: UNU/World Institute for Development Economics Research (WIDER), Discussion Paper n° 49 (2002), p. 2.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 18.

⁸⁸ *Ibid.*

FMI. Le programme d'ajustement économique et financier de la période 1988–1990, à titre illustratif, exigea la réduction du «train de vie» de l'État, la privatisation de plusieurs entreprises publiques, la baisse des salaires des fonctionnaires et des subventions publiques, l'augmentation de la pression fiscale.⁸⁹ Celui concernant la période 1991–1992, évalué à 600 milliards de FCFA, visait la «restauration des grands équilibres macro-économiques et l'amélioration de la compétitivité afin de recréer les bases d'une croissance saine».⁹⁰ Toutes ces mesures ne permirent pas à l'État du Cameroun de relancer sa croissance économique et la dévaluation de la monnaie nationale, le FCFA enfonça davantage le pays dans la crise. Ce n'est donc pas un fait du hasard si, depuis le 26 juin 1992, le gouvernement de Suisse et la République du Cameroun signèrent un accord portant sur l'Aide à la Balance des Paiements (ABP)⁹¹ dans le cadre d'un programme d'ajustement structurel. Il tenait compte du contexte crisogène camerounais et constituait, en outre, un nouvel instrument pour l'affirmation du capitalisme suisse dans le contexte de la coopération.

Conclusion

Dans l'histoire des relations de coopération entre la Suisse et le Cameroun, les crédits mixtes en raison de leur importance ont contribué au réchauffement des liens entre les acteurs, ainsi qu'à l'émergence de tensions. Le crédit mixte bilatéral I dont l'imputation a permis la construction des adductions d'eau potable dans plusieurs villes du Cameroun, à l'instar de Makénéné, Ndikiniméki, Campo et Zoétélé, était un crédit lié. S'il a permis à la Confédération suisse et à ses milieux d'affaires d'obtenir des avantages économiques, le Cameroun en revanche en a profité pour alimenter ses populations en eau potable dans un contexte de précarité financière. La construction des adductions d'eau potable au Cameroun ne fut visiblement pas un navet dans le dialogue suisse-camerounais. On pourrait cependant regretter le fait que, du côté camerounais, l'argent mobilisé pour le projet n'ait pas toujours été utilisé «rationnellement» en raison de certains détournements constatés au détriment d'autres priorités socio-économiques telles que la construction des routes. À ce jour, les adductions d'eau potable de Ndikiniméki et Makénéné se trouvent dans un état de délabrement avancé. Elles sont presque abandonnées. La station de pompage et de traitement des eaux de Ndikiniméki n'a jamais connu de travaux de maintenance depuis sa

⁸⁹ Rébecca Hortense Ella-Menye Ekotto, Pertinence de l'approche projet adoptée par l'initiative PPPTE au Cameroun: cas des mutuelles de santé ou micro assurances santé, mémoire d'Expert en planification et gestion des projets, Institut Formation pour le Développement (IFD), Yaoundé, 2007, <https://memoireonline.com/>, (31.10. 2019).

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ Il nous est impossible de présenter cet accord dans les détails, étant donné qu'il est encore soumis au délai de protection des archives aussi bien en Suisse qu'au Cameroun.

livraison en 1987, malgré le passage sur le site, et à plusieurs reprises, des autorités administratives. Le moteur de pompage des eaux est endommagé et exige des réparations. Les populations passent par conséquent des mois sans eau potable et sont contraintes de consommer de l'eau provenant de sources dites naturelles, puits, cours d'eau, forages et dont la qualité demeure parfois douteuse. Le château d'eau, situé sur une montagne, est totalement envahi par la forêt. Quant à celui de Makénéné, qui dépend des adductions d'eau potable de Ndikiniméki, il est également situé dans une zone montagneuse et subit les effets pervers des pannes enregistrées dans la station de Ndikiniméki. Par ailleurs, en raison des travaux de construction d'une route par un partenariat sino-camerounais, les conduites d'eau le reliant à la station de Ndikiniméki ont été détruites au grand désarroi des populations désormais privées d'eau potable depuis des mois. Plusieurs accessoires de ce château d'eau sont exposés au risque de pillage. L'urgence de réaménager les conduites qui mènent aux différents châteaux d'eau se pose donc avec acuité si l'on veut limiter dans un avenir proche la prolifération des maladies hydriques qui causent déjà de nombreux désagréments aux populations riveraines. Cette absence de maintenance desdits projets d'adduction d'eau par l'État du Cameroun pourrait s'expliquer par les multiples crises économiques et financières que le pays a connu depuis la réception de ces œuvres. Ce facteur conjoncturel a entraîné la privatisation de nombreuses sociétés étatiques dont la Société Nationale des Eaux du Cameroun (SNEC). Des problèmes de gouvernance sont aussi responsables de cette triste situation. En effet, plusieurs pratiques de corruption relevées dans la gestion de l'eau auraient contribué à «l'effondrement» des adductions d'eau potable. Cela dit, il faut aussi prendre en compte l'accumulation des factures d'eau impayées par certains consommateurs véreux qui a plombé les recettes pouvant servir aux travaux de maintenance, sans oublier le fait qu'une bonne partie de l'argent issu de la distribution de l'eau devrait permettre à l'État de rembourser les créances contractées à travers les crédits mixtes bilatéraux. Enfin, le matériel d'origine suisse⁹² ayant permis la construction de ces adductions d'eau potable, une fois endommagé, nécessitait des moyens énormes pour la maintenance en raison de la nécessité d'importer les pièces de rechange depuis la Suisse. En effet, le transfert du savoir-faire technologique permettant la fabrication de ces pièces sur place ne fut pas une préoccupation des autorités. Ce triste panorama pourrait susciter des interrogations sur la perception du développement aussi bien dans les pays sous-développés que dans les pays technologiquement avancés comme la Suisse. Peut-être les parties devraient-elles d'abord mieux s'entendre sur le sens et l'orientation à donner au développement recherché avant sa réalisation. À

92 Ce matériel qui permit la construction des adductions d'eau potable de Ndikiniméki et son extension fut fabriqué par l'entreprise suisse Sulzer AG, créée en 1834 avec pour champ de spécialisation l'industrie des machines (voir images).

force de promouvoir un développement exclusivement à l'occidentale et soutenu par des intérêts divergents et parfois égoïstes, plusieurs projets perçus au départ comme des solutions aux problèmes des pays sous-développés sont plutôt devenus, au fil du temps, des fardeaux pour ces derniers. C'est le cas des adductions d'eau potable des villes de Makénéné et Ndikiniméki au Cameroun.

Idrissé Désiré Machia A Rim, Boîte postale 19020, Yaoundé-Ekié, Cameroun,
machiadesire@yahoo.fr